



Ville de  City of  
**Côte Saint-Luc**  
Service des loisirs et des parcs  
Parks & Recreation Department

# **RÈGLES, RÈGLEMENTS ET CODE DE CONDUITE EN TENNIS**

**Club de Tennis de Côte St-Luc**

8215, chemin Guelph, Côte Saint-Luc, Qc., H4V 2Z3

tél: 514•487•7862    courriel: [csltennisclub@sympatico.ca](mailto:csltennisclub@sympatico.ca)

# Table des Matières

## 1. ÉNONCÉ DE MISSION

ÉNONCÉ DE MISSION .....	1
CODE GÉNÉRAL DE CONDUITE .....	1
ABONNEMENTS.....	2
HEURES D'OUVERTURE ET DURÉE DE LA SAISON.....	3
INVITÉS .....	4
PROCÉDURES ET RÉSERVATIONS DES COURTS.....	5
TOURNOIS À LA RONDE, INTERCLUB ET TOURNOIS.....	8
CONSIDÉRATION ENVERS LES AUTRES MEMBRES .....	9
CODE VESTIMENTAIRE .....	11
PISCINE .....	12
COIN REPAS.....	13
CANTINE.....	14
TÉLÉPHONE, TÉLÉVISEUR ET STÉRÉO .....	14
CASIERS .....	15
ANIMAUX DOMESTIQUES .....	15
TÉLÉPHONES CELLULAIRES .....	15
BICYCLETTES .....	15
CIGARETTES .....	15
APPLICATION DES RÈGLES ET RÈGLEMENT.....	16
SITES WEB INTÉRESSANTS.....	17

## 2. LE CODE : GUIDE DES JOUEURS POUR LES RENCONTRES SANS ARBITRE

PRÉAMBULE.....	18
PRINCIPES .....	19
L'ÉCHAUFFEMENT .....	19
LES APPELS.....	20
LE SERVICE .....	24
LA MARQUE.....	26
LES CAUSES D'OBSTRUCTION.....	26
QUAND S'ADRESSER À UN OFFICIEL .....	28
LES BALLES .....	29
DIVERS.....	30

# **LE CLUB DE TENNIS DE CÔTE SAINT LUC**

## **RÈGLES ET RÈGLEMENTS**

**Ces règles s'appliquent à TOUS les membres sans égard pour l'âge, le sexe et le statut en tant que membre.**

### **ÉNONCÉ DE MISSION**

**La mission du club est d'offrir à tous ses membres l'occasion d'apprécier autant un jeu de tennis récréatif que compétitif. Nous croyons que la croissance continue de notre club dépend d'une base solide de jeunes joueurs. Dans ce but, nous appuyons un programme actif de développement des juniors.**

#### **1. CODE GÉNÉRAL DE CONDUITE**

- 1.1. Les règles suivantes ont été dûment approuvées par le conseil d'administration du club de tennis de Côte Saint-Luc (le conseil) et peuvent être amendées par le conseil en tout temps. De tels amendements prendront effet immédiatement après avoir été affichés au tableau d'affichage du chalet de tennis.
- 1.2. Le fait pour un membre de ne pas se conformer à ces règles, après un avertissement en bonne et due forme, pourrait amener à une suspension temporaire ou permanente des droits et privilèges accordés par l'abonnement.
- 1.3. Les membres du club dont les juniors, leurs familles et leurs invités reconnaissent que ni le club de tennis de Côte Saint-Luc, ni ses membres, directeurs, officiels, employés ou agents ne pourront être tenus responsables de quelque dommage à la propriété privée ou blessure individuelle subis dans les locaux et les installations du club. Tout usage de la propriété et des installations ou participation à tout événement ou activité du club est volontaire et tous les risques, pertes ou blessures provoqués de quelque façon que ce soit sont assumés expressément par l'utilisateur.

- 1.4. À aucun moment les employés du club ne pourront être réprimandés, insultés ou ouvertement critiqués par les membres conformément à la politique sur le harcèlement public de la ville de Côte Saint-Luc. Tout membre qui agit de la sorte pourra se retrouver devant le comité de discipline et est passible d'une action disciplinaire et/ou d'une suspension. Toutes les plaintes concernant un employé devront être acheminées par écrit au gérant du club.
- 1.5. Les membres, leurs invités et toute autre personne utilisant les locaux et les installations du club devront se comporter en tout temps de manière à ne pas déranger les autres membres et en se conformant aux règlements du club. Ceci comprend l'utilisation d'un langage courtois et le respect des installations et du personnel, en tout temps. Il ne devrait tout simplement pas y avoir de disputes entre les membres et le personnel.

## 2. **ABONNEMENTS**

- 2.1. Les frais d'abonnement devront être acquittés avant de pouvoir jouer.
- 2.2. Il y a 4 catégories d'abonnements de tennis en plus d'un plan familial\* :
  - Senior (65 ans et plus)
  - Adulte
  - Étudiant (étudiants au CEGEP ou à l'Université à temps plein)
  - Junior

\*Le plan familial comprend les membres des familles ou les couples.

- 2.3. En matière d'abonnements à la piscine :
- Un membre senior peut abonner son/sa conjoint(e), compagnon/compagne à la piscine.
  - Une partie ou l'ensemble de la famille d'un membre adulte (définie comme étant 3 personnes ou plus habitant sous un même toit) peut être abonné à la piscine.
  - Un membre étudiant peut abonner un ami à la piscine.
- 2.4. Les frais d'abonnement sont remboursables conformément à la politique de remboursement actuelle de la ville de Côte Saint-Luc. Les frais déjà acquittés seront alors calculés au prorata de l'utilisation de l'abonnement et seront assujettis aux règles de la ville de Côte Saint-Luc.

### 3. HEURES D'OUVERTURE ET DURÉE DE LA SAISON

- 3.1. Le club est normalement en opération à compter de la première semaine de mai jusqu'à la fin d'octobre. Si la température le permet, quelques courts pourront être ouverts avant ou après ces dates mais il se peut fort bien que le chalet lui, ne soit pas ouvert. La cantine par contre offrira ses services en tout temps.
- 3.2. Les locaux du club de tennis de Côte Saint-Luc sont ouverts uniquement au personnel, aux membres et aux invités pendant les heures d'ouverture suivantes :
- Les courts de tennis :
- Heures d'ouverture en fin de semaine : (ven., sam., dim.)
- 8 h à 21 h
- Sur semaine : (lun. au jeu.)
- 8 h à 22 h
- 3.3. Les matchs se déroulant sur les courts devront être terminés au plus tard à 22 h.

- 3.4. Les membres sont priés d'informer le membre du personnel en service lorsqu'un court n'est plus utilisé afin de lui permettre d'éteindre les lumières en conséquence.
- 3.5. Les courts pourront être fermés pendant les heures normales d'ouverture pour entretien ou suite à des dommages causés par la température. La décision de fermer et de rouvrir les terrains pour le jeu appartient au gérant en service ou, en son absence, au membre du personnel en service. Les courts devront pouvoir sécher suffisamment suite à une pluie pour éviter les dommages. Le jugement du personnel responsable sera sans appel.
- 3.6. Le gérant ou le membre du personnel en service peut prolonger les heures (jusqu'à 22 h.) ou les réduire pour cause de mauvais temps.

## 4. INVITÉS

- 4.1. Les membres sont tenus d'inscrire les invités dans le livre d'invités. Les frais s'appliquant aux invités devront être acquittés avant qu'ils ne puissent utiliser les installations et profiter de la piscine ou du tennis. Le membre qui n'acquitte pas les frais de l'invité subira une pénalité égale au montant de ces frais. Si d'autres infractions se produisent, le conseil d'administration peut suspendre les privilèges du membre pour une période à déterminer ou selon le degré de sévérité et la fréquence des infractions, le membre pourrait subir l'expulsion permanente du club.
- 4.2. Les membres sont responsables du comportement et de la tenue vestimentaire de leurs invités. Après discussion avec le membre, un gestionnaire ou un membre du personnel peut refuser l'accès aux courts à tout invité dont l'habillement n'est pas conforme aux règlements du club.
- 4.3. Un membre adulte peut inviter jusqu'à trois joueurs ou une famille (3 personnes ou plus habitant sous le même toit) à la fois. Le membre devra consulter le gérant, à l'avance, pour obtenir l'autorisation de déroger à cette règle.



- 4.4. Un invité individuel a droit à un maximum de 5 visites pour la durée de toute saison de tennis. Un invité qui souhaite jouer plus de 5 fois, sera tenu de s'abonner au club pour en devenir membre. Tous les frais d'invités déjà payés seront déduits des frais d'abonnement.
- 4.5. Les invités qui utilisent les courts ou la piscine pourraient être limités dans leur utilisation avant 13 h, les fins de semaine ou les jours fériés, lors de tournois ou de matchs à la ronde ou à d'autres périodes achalandées à la discrétion du gérant ou du membre du personnel en service. Les membres sont priés de s'informer au sujet des activités spéciales avant de se présenter.
- 4.6. Les non-membres participant à des cliniques\*/cours acquitteront le tarif d'invités et auront accès aux locaux pour le reste de la journée. (Sauf durant les périodes d'achalandage, soit avant 13 h, les fins de semaine et les jours fériés ou lors des matchs interclub et des tournois).
- 4.7. Les non-membres seront limités à 5 cliniques/cours après quoi, pour prolonger ces cliniques/cours, ils devront devenir membres\*.
- \* Des exceptions sont possibles en fonction des ententes avec la personne/l'organisation animant ces cliniques.
- 4.8. Le gérant pourra exercer une certaine discrétion en accueillant des invités sans membre accompagnateur et de la même façon les membres pourront confier des membres potentiels au gérant.

## 5. **PROCÉDURES ET RÉSERVATIONS DES COURTS**

- 5.1. Un court peut être assigné uniquement par le préposé aux courts ou le gérant du club. Si ni le préposé ni le gérant ne sont présents, les membres devront attendre qu'ils reviennent. Les membres du club n'ont pas de droit de s'assigner leurs propres courts.
- 5.2. Un joueur ne peut réserver qu'un seul court et doit se trouver sur les lieux au moment de la réservation.

- 5.3. Le carton d'identité d'un membre doit être utilisé uniquement par le membre lui-même. Toute personne utilisant le carton d'identité de quelqu'un d'autre sera passible de mesures disciplinaires.
- 5.4. Les personnes qui ne se trouvent pas sur le territoire du club 5 minutes avant l'heure à laquelle ils ont réservé leur court, perdront leur court et devront en réserver un nouveau auprès du préposé aux courts.
- 5.5. Lorsque les courts sont pleins :
- Les personnes ayant joué le plus longtemps seront les premières à être remplacées;
  - Les simples seront remplacés avant les doubles si la durée de jeu est la même dans les deux cas;
  - les joueurs en double auront la priorité de placement. Singles courts are assigned 30 minutes of play while Doubles courts are assigned 45 minutes. Parties of 3 are considered doubles. In the event there exists empty courts play time may be extended.
- 5.6. 30 minutes de jeu seront allouées pour les matchs en simple, tandis qu'en double la durée sera de 45 minutes. Les groupes de trois sont considérés comme étant des doubles. Dans la mesure où il reste des terrains de libres, les durées de jeux peuvent être prolongées.
- 5.7. Les joueurs à qui on demande de libérer un court devront attendre au moins 15 minutes avant d'obtenir un autre terrain. De la même façon, une personne qui libère un terrain, devra attendre quinze (15) minutes avant de jouer avec une personne qui s'est identifiée comme étant sans partenaire.
- 5.8. Les joueurs qui se rendent à un terrain sans réservation seront immédiatement priés de le libérer et devront se présenter au préposé aux courts afin d'obtenir une nouvelle réservation.



- 5.9. Les joueurs inscrits en simple auxquels viennent se joindre un troisième et un quatrième joueur qui ne s'inscrivent pas auprès du préposé aux courts, seront considérés comme jouant en simple avec 30 minutes à jouer.
- 5.10. Les membres adultes/senior/étudiants \* auront la priorité pendant les heures suivantes :
- Les jours de semaine de 8 h à 11 h et de 18 h à 20 h.
  - Les fins de semaine de 8 h à 13 h
- \* Le conseil pourra accorder des privilèges juniors à des juniors sélectionnés, ce qui leur donnera le droit de jouer pendant ces horaires à accès limités.
- 5.11. Quand le temps d'attente minimal dépasse 30 minutes, des matchs en double seront invoqués. À ce moment là, deux courts au maximum seront réservés pour des matchs en simple. Cette décision sera à la discrétion du préposé aux courts, du gérant du club ou du gérant en service.
- 5.12. À la fin des camps de jour, les campeurs devront libérer les courts de tennis immédiatement. Les membres campeurs ne pourront pas réserver de courts de tennis à moins de jouer avec un membre ne faisant pas partie du camp ou que le court ne soit libre. Lorsque d'autres membres se présentent au moment où 2 campeurs ou davantage jouent sur un court libre, à la marque du 15 minutes, les nouveaux arrivants pourront les remplacer.
- 5.13. Les joueurs qui n'occupent pas leur court désigné dans les 5 minutes de leur heure de début perdront leur court. Dans un tel cas, le préposé du conseil essaiera de devancer une autre réservation ou permettra aux joueurs occupants de poursuivre leur partie jusqu'à la période de temps suivante.
- 5.14. Un terrain vide devra toujours être assigné avant un terrain occupé.

- 5.15. Les journées interclub, les courts, réservés pour ces matchs, seront fermés pour entretien une heure avant le début des matchs. Aussitôt qu'ils sont prêts, seuls des joueurs interclub pourront les utiliser. Les joueurs interclub ne pourront par contre pas utiliser d'autres courts après 17 h 30, à moins qu'ils ne soient libres. Aussitôt que d'autres membres se présentent, les joueurs interclub pourront être invités à quitter le terrain par le préposé.
- 5.16. Les décisions du préposé au tableau, du gérant du club ou du gérant en service concernant les réservations des courts sont finales.

## 6. TOURNOIS À LA RONDE, INTERCLUB ET TOURNOIS

- 6.1. Des membres qui participent à un « tournoi à la ronde de jour » auront la priorité sur trois (3) courts pendant une période de deux (2) heures.
- 6.2. Les non-membres ne pourront pas participer à des tournois à la ronde.
- 6.3. Un maximum de 4\* courts de tennis peut être utilisé lors d'une « série interclub » ou d'un « tournoi » en soirée, les jours de semaine ainsi que les samedis, les dimanches et les jours fériés.
- 6.4. \* À l'exception du *tournoi national canadien des seniors* alors que 6 courts seront requis, le premier jour du tournoi (un dimanche), à compter de 13 heures.
- 6.5. Lorsqu'en soirée, les jours de semaine, des « matchs interclub » ou des « tournois » se déroulent sur 4 des courts de tennis, le Pro du club ne pourra plus offrir ses cours à compter d'une heure avant le début des matchs interclub/ de tournois (pour des raisons d'entretien) ni pendant les matchs interclub/ de tournois.
- 6.6. Des « matchs interclub » ou de « tournois » ne pourront pas être mis à l'horaire les samedis, les dimanches et les jours fériés avant 13 h, sauf s'il s'agit de « finales de tournois ».

- 6.7. Une période de grâce de 15 minutes est accordée pour le retard du début d'une série interclub. Par la suite, les courts seront alloués aux membres ne faisant pas partie d'interclub pour le reste de temps d'une plage de 30 minutes. La série interclub pourra débiter à la fin de cette plage de temps.
- 6.8. Les « joueurs interclub » ne peuvent plus jouer sur d'autres courts que ceux prévus pour les matchs interclub à compter d'une (1) heure avant et après leur match interclub, à moins que des courts ne soient libres.
- 6.9. Lorsqu'une intempérie provoque l'annulation d'un match interclub, l'organisation des cliniques et des cours doit avoir au moins 1 semaine d'avis pour modifier l'horaire du match à moins qu'il n'y ait pas de conflit entre l'horaire choisi par l'équipe interclub et les cliniques et les cours déjà réservés. De même, la modification de l'horaire d'un tournoi devra tenir compte de l'horaire des cours déjà réservés. L'organisation des cliniques et des cours devra fournir l'horaire de ses cliniques et de ses cours au gérant du club fréquemment, pour faciliter la modification des horaires interclub et de tournois.
- 6.10. Un document séparé décrira les directives de formation et d'organisation d'une équipe interclub.
- 6.11. Le terrain adjacent ne doit pas être utilisé lors des finales de tournois (masculins, féminins, juniors).

## **7. CONSIDÉRATION ENVERS LES AUTRES MEMBRES**

- 7.1. On s'attend des membres et des invités qu'ils prennent bonne note des directives sur le code de conduite (l'étiquette) en tennis et s'y conforment sur les courts et ailleurs.
- 7.2. On s'attend des membres qu'ils soient respectueux des autres membres et des installations du club. Les membres devront essuyer les résidus des courts accumulés sur leurs souliers, leurs vêtements et leur équipement de tennis avant de pénétrer au chalet de tennis.

- 7.3. Les membres dont le comportement empêche les autres membres de profiter pleinement du club ou dont la conduite nuit à la réputation du club pourraient voir leurs privilèges de membres suspendus ou retirés conformément aux règlements du club.
- 7.4. On s'attend à ce que chaque membre et tous les invités se conforment à l'étiquette en tennis sur les courts de tennis et ailleurs et sans limiter les généralités de ce qui précède, ce qui suit contrevient aux obligations susmentionnées :
- Utiliser un langage ordurier.
  - Traverser un court voisin alors qu'un point est en train de s'y jouer.
  - Distraire des joueurs en pleine compétition en leur parlant et en leur demandant le pointage.
  - Lancer violemment la raquette de tennis.
  - Émettre des bruits désagréables qui dérangent le jeu.
- 7.5. Autant les joueurs en simple qu'en double devront entrer sur le court et en sortir en groupe.
- 7.6. Attendre que le point soit fini avant d'entrer sur le court ou traverser des courts adjacents.
- 7.7. Une fois votre temps terminé, sortir rapidement et garder les discussions post mortem pour le chalet. Veuillez emmener toutes vos tasses en plastique, pichets et serviettes en quittant le court. Rien ne doit être laissé derrière soi. Les verres, les bouteilles et autres pièces de vaisselle ne sont jamais permis sur les courts.
- 7.8. Utiliser un maximum de 4 balles\* lors d'un set ou d'un rallye. L'utilisation de plus de quatre (4) balles augmente les chances de se blesser et de blesser des joueurs sur des courts voisins.
- \* Si vous utilisez un seau de balles pour vous entraîner, sachez où vos balles se rendent pour vous assurer qu'elles ne se ramassent pas sur le court voisin. De plus, si vous avez le service assurez-vous de servir dans le coin le plus éloigné du court adjacent.



- 7.9. Les membres ne doivent pas ajuster les filets ou s'appuyer sur le câble du retenue du filet. Les filets ayant besoin d'être ajustés devront être rapportés au préposé au tableau des réservations ou au gérant du club qui prendront les mesures pour que l'équipe des terrains vienne effectuer l'ajustement. Aucun vêtement, sac ou serviette ne devra être accroché sur les filets.

## 8. **CODE VESTIMENTAIRE**

- 8.1. Seuls des vêtements de tennis appropriés qui rencontrent les critères énoncés ci-dessous seront admis sur les courts. En cas de doute sur l'acceptabilité, les membres sont priés de vérifier auprès du gérant du club. Les vêtements décontractés ainsi que les vêtements moulants en spandex sont inacceptables.
- 8.2. Du blanc ou du blanc avec bordure de couleur est recommandé pour les vêtements de tennis. Toutes les couleurs unies sont toutefois permises.
- 8.3. Les vêtements avec des décalques de petite taille, du texte imprimé ou des mots sont acceptés sur le court. Toutefois, nous n'acceptons pas les décalques, les textes imprimés ni les mots lorsqu'ils sont de grande taille.
- 8.4. Les survêtements qui ne sont pas faits pour le tennis peuvent être portés seulement par temps frais ou mauvais, dans le respect des restrictions ci-dessus.
- 8.5. Les chemises pour homme et les hauts pour femmes, avec ou sans cols, portés sur les courts devront avoir été conçus pour le tennis et devront être conformes aux sections 8.2 et 8.3. Les chemises pour homme doivent avoir des manches.
- 8.6. Les chaussures de tennis devront avoir les semelles flexibles et plates. Des semelles rigides ou striées, ou encore des souliers de jogging peuvent endommager sérieusement les courts et ils ne peuvent donc pas être tolérés. Toute personne qui n'est pas certaine du choix de chaussures de tennis devrait consulter le gérant avant l'achat.



- 8.7. Les membres s'assureront que leurs invités aient bien les vêtements de tennis appropriés avant de les inscrire au jeu.
- 8.8. Camps de tennis: il faut porter des chaussures de tennis appropriées. Les hauts devront être de couleur unie avec possiblement un petit logo en option. Les shorts en denim sont à proscrire.
- 8.9. À l'extérieur de l'enceinte de la piscine, les chemises ou les hauts et les chaussures devront être portés en tout temps partout dans le chalet de tennis et sur son territoire.
- 8.10. Les membres ou les invités en costumes de bain pourront traverser le chalet de tennis à condition de porter des chaussures ou des sandales ainsi qu'un vêtement pour le haut du corps (autre qu'une serviette).
- 8.11. Tous les membres et leurs invités devront se changer seulement au vestiaire.
- 8.12. Les membres du conseil, le gérant du club, et les préposés aux courts peuvent demander à un membre ou à un invité de changer ses vêtements s'ils ne sont pas conformes aux règles énoncées ci-dessus. La non-conformité avec les points susmentionnés peut amener à la suspension des privilèges de membre. Les membres devraient informer leurs invités clairement des règlements et du code vestimentaire du club afin d'éviter des situations embarrassantes ou les perturbations.
- 8.13. Ces règles du code vestimentaire s'appliquent à tous les membres, quelque soit leur âge sauf aux juniors qui pourront mettre des maillots de couleur unie, avec possiblement un petit logo.**

## 9. PISCINE

- 9.1. Heures ouvrables : Du lundi au dimanche, 12 h à 18 h (de juin jusqu'à la fête du travail). L'horaire de la piscine peut être prolongé par le gérant du club ou le gérant en service lorsque les conditions atmosphériques s'y prêtent.

- 9.2. La piscine est strictement réservée aux membres du club, à leurs invités et aux campeurs.
- 9.3. Personne n'a le droit de se trouver dans la piscine ou dans l'enceinte de la piscine en l'absence d'un sauveteur. Les enfants de moins de 10 ans devront être accompagnés d'un adulte.
- 9.4. Les personnes qui utilisent la piscine doivent se conformer aux instructions des sauveteurs; leurs ordres sont finaux. Tout utilisateur de la piscine qui ne se conformerait pas à ces directives, sera escorté hors de l'enceinte de la piscine.
- 9.5. La douche est obligatoire avant d'utiliser la piscine. L'accès à la piscine sera interdit à toute personne souffrant de maladie contagieuse, de blessure ouverte, de plaie, ou d'infection de la peau.
- 9.6. Il est interdit de courir, de plonger et de se tirer dans le secteur de la piscine.
- 9.7. Nous demandons aux personnes qui quittent le territoire de la piscine de porter des souliers et une chemise.
- 9.8. Au cours des mois d'été, les camps pourraient embaucher un sauveteur auprès de la ville de 9 h à 12 h. À ces heures-là, la piscine et le territoire de la piscine seront réservés exclusivement au camp.
- 9.9. Les rafraîchissements liquides devront être consommés dans des cannettes/tasses. Les verres et les bouteilles sont interdits dans l'enceinte de la piscine.

## 10. **COIN REPAS**

- 10.1. Le coin repas est réservé exclusivement aux membres, à leurs invités, aux campeurs et au personnel.
- 10.2. À l'exception des membres désignés pour les événements spéciaux et les soirées interclub, seul le personnel du club de tennis de Côte Saint-Luc aura accès à la cuisine. Un membre qui doit utiliser la cuisine dans le cadre d'un événement, devra d'abord obtenir la permission du gérant.

10.3. Aucune verrerie ni bouteille de verre ne pourront être sortie du chalet de tennis.

## 11. CANTINE

11.1. À moins d'avoir obtenu la permission du gérant du club pour une raison précise, seul le gérant du club, le personnel du club de tennis de Côte Saint-Luc, quelques membres désignés (le cas échéant) impliqués dans la cueillette de fournitures ainsi que le gestionnaire des sports et des installations de Côte Saint-Luc pourront pénétrer dans la zone de la cantine.

11.2. La nourriture et les breuvages achetés par les équipes interclub pour des soupers interclub ne pourront pas être vendus aux membres ni consommés par le personnel sans la permission expresse des capitaines des équipes.

## 12. TÉLÉPHONE, TÉLÉVISEUR ET STÉRÉO

12.1. Des téléphones sont fournis pour la commodité de tous les membres du club et les appels devront donc être brefs afin de permettre le fonctionnement efficace du club.

12.2. Les membres qui attendent un appel téléphonique devront en informer le préposé aux courts en lui indiquant l'endroit où ils se trouveront.

12.3. Les appels interurbains sont interdits à partir des téléphones du club.

12.4. Le préposé aux courts, le gérant et le gérant en service sont responsables de voir à l'opération et aux ajustements du téléviseur et du stéréo. Le choix entre le téléviseur ou le stéréo ou celui d'un programme donné sera fait en fonction des préférences de la majorité des personnes sur place.

## **13. CASIERS**

- 13.1. Seuls les membres, les invités et les campeurs ont le droit d'utiliser les casiers.
- 13.2. Les membres, les invités et les campeurs devront se trouver sur le territoire du club pour utiliser les casiers.
- 13.3. La nourriture est interdite dans les vestiaires.

## **14. ANIMAUX DOMESTIQUES**

- 14.1. Aucun animal domestique ne sera toléré sur le territoire du club.

## **15. TÉLÉPHONES CELLULAIRES**

- 15.1. L'utilisation des téléphones cellulaires sur les courts de tennis est strictement interdite.

## **16. BICYCLETTES**

- 16.1. Il est interdit de se rendre plus loin que le stationnement à bicyclette. Cette dernière devra être cadenassée au porte bicyclette situé à l'entrée du club.

## **17. CIGARETTES**

- 17.1. Il est strictement interdit de fumer sur le territoire du club.

## 18. APPLICATION DES RÈGLES ET RÈGLEMENT

- 18.1. Un membre qui ne se conforme pas aux règles et règlements du club sera soumis à toute mesure disciplinaire jugée utile par le comité de discipline, incluant éventuellement la suspension et/ou l'expulsion du club. Le tout, conformément aux procédures décrites dans les règlements du club.
- 18.2. En outre au susmentionné, tout membre qui omettrait de se conformer aux règles et aux règlements du club peut être expulsé temporairement des courts par le gérant. Le tout conformément aux procédures décrites dans les règlements du club.



## SITES WEB INTÉRESSANTS

1. [www.fuzzyyellowballs.com](http://www.fuzzyyellowballs.com) - Ce site vous donnera accès à de formidables vidéos de formation gratuits. Il suffit de leur laisser votre nom et votre adresse de courriel pour qu'ils vous fassent parvenir un lien sur lequel vous n'aurez qu'à cliquer afin de placer un biscuit (cookie) dans votre ordinateur qui vous permettra de voir tous les vidéos sans qu'on vous redemande votre nom et votre adresse de courriel à chaque fois.
2. [www.operationdoubles.com](http://www.operationdoubles.com) - Superbe formation gratuite sur les parties en double. On peut également y acheter quelques excellents livres électroniques sur le jeu en double.
3. [www.tennismindgame.com](http://www.tennismindgame.com) - Excellents articles sur les stratégies, les analyse et les techniques de tennis de même que plusieurs vidéos. On peut également acheter quelques excellents livres électroniques sur le tennis.
4. [www.joost.com](http://www.joost.com) - Des milliers de vidéos divertissants. Inscrire le mot conditionnement dans le champ de recherche pour accéder à des centaines de vidéos sur le conditionnement ou les mots hatha yoga pour un excellent vidéo de yoga d'une durée de 40 minutes.
5. [www.tenniscanada.ca](http://www.tenniscanada.ca) - Le site Web de Tennis Canada
6. [www.tennis.qc.ca](http://www.tennis.qc.ca) - Le site Web de Tennis Québec
7. <http://www.playerdevelopment.usta.com/pdmediabooks/players.7.asp?section=players&page=1> – Première de deux pages de vidéos de tennis joué par des professionnels (gratuit).
8. [www.essentialtennis.com](http://www.essentialtennis.com) - Autre site gratuit. Inscrivez-vous. Ils ont des articles et des balladodiffusions traitant de tennis que vous pouvez télécharger. Un pro répond à des questions sur le tennis qu'il reçoit par courriel et invite différentes personnes à discuter divers aspects du jeu. Mettez de côté l'inutile pour apprendre des choses intéressantes. (Gravez-le tout sur des CD ou sur une clé USB pour les écouter ensuite en vous rendant au travail ou en en revenant).